

# Les obligations comptables des petits CSE

## Public concerné :

- ✓ Représentants du personnel,
- ✓ Membres du CSE,
- ✓ *Représentants Syndicaux (RS)*,
- ✓ *Délégués Syndicaux (DS)*.

**Pré-requis :** Aucun.

## Durée, tarif et modalités d'organisation :

1 journée de formation.

### Présentiel :

- 400 € la journée / personne, support, café et repas du midi inclus,  
420 € en 2024,
- 12 participants maximum,
- Arcadès - 62223 Saint Laurent Blangy.

Sur site, dans vos locaux : nous contacter.

## Inscription :

Les inscriptions doivent être réalisées 30 jours avant le début de la session via :

- notre bulletin d'inscription téléchargeable : <https://arcades-cse.fr/calendrier-des-formations/>,
- par téléphone au 03 21 24 20 00,
- par mail : [formation@arcades-cse.fr](mailto:formation@arcades-cse.fr).

Hors délai, merci de nous contacter.

## Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes en situation de handicap, souhaitant participer à cette formation, sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités pour la suivre.

**Formateur(s) :** spécialistes CSE, expérimentés dans le domaine de la formation des élus depuis plus de 20 années.

## Modalités d'évaluation :

Durant la formation des exercices et des mises en situation sont réalisés afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation est proposé en début et en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.

Un certificat de réalisation de la formation est remis au participant en fin de formation.

Un questionnaire d'évaluation est envoyé 6 mois après la fin de la formation pour apprécier son impact sur le stagiaire.

## Moyens et méthodes pédagogiques :

Le formateur disposera d'un tableau blanc et d'un ordinateur relié à un vidéo-projecteur ou à un écran pour ses exposés et Power-Point permettant la démonstration par l'exemple, la projection de vidéos et la réalisation de cas pratiques.

## Documentation remise aux stagiaires :

Un kit stagiaire comprenant un stylo et un livret formation sont remis en début de la formation.

L'ensemble des documents présentés lors de la formation sera remis en fin de formation aux stagiaires sur clé-USB reprenant le contenu du power-point et une boîte à outils (modèles, exercices...).

# Les obligations comptables des petits CSE

## PROGRAMME DE FORMATION

### CSE ayant moins de 153 000 € de budget (AEP + ASC)

*Objectifs pédagogiques :*

- *Connaître les dépenses possibles en social,*
- *Connaître les dépenses possibles en fonctionnement,*
- *La réglementation en vigueur pour les CSE de moins de 153 000 €.*

*Les moyens financiers du Comité : leurs origines*

- ✓ *La masse salariale annuelle brute, les différentes ressources du Comité,*
- ✓ *La séparation des budgets :*
  - *Fonctionnement : Attributions Economiques et Professionnelles (AEP),*
  - *Social : Activités Sociales et Culturelles (ASC).*

*Les assurances du Comité*

*Les règles de décision du Comité en matière budgétaire*

*Les comptes annuels du CSE :*

- ✓ *Les documents comptables,*
- ✓ *L'état annuel des recettes et des dépenses,*
- ✓ *L'état annuel de situation patrimoniale.*

*L'arrêté des comptes, les modalités prévues :*

- ✓ *Par le Règlement Intérieur du CSE,*
- ✓ *Par les membres élus du Comité.*

*L'approbation des comptes*

- ✓ *Qui ? Quand ?*
- ✓ *Sous quelle forme ?*

*L'Information des élus*

*La publication des comptes*

*Les excédents de budget et les transferts possibles*